



Le règlement général sur la protection des données (RGPD) : plus de précautions, une meilleure gestion

publié le 08/11/2018 - mis à jour le 06/05/2020

Descriptif :

Résumé et outils pour mettre en oeuvre le changement de réglementation.

Sommaire :

- 1. Gestion comptable des données
- 2. Protection des données dès la conception
- 3. Protection des données par défaut
- Les données à caractère personnel au coeur des établissements

Le traitement numérique de **données personnelles** nécessite des précautions pour garantir les droits individuels. Les traitements étaient jusqu'à présent associées à des déclarations officielles, qui ne sont plus nécessaires.



A partir du 25 mai 2018 la protection des données est gérée selon une logique de **conformité** à un [règlement général sur la protection des données \(RGPD\)](#). Cette conformité doit être continue et **vérifiable**.



Données à caractère personnel
Image [Pixabay](#)

Le [site de la Dané de Lyon](#) répond aux questions que pose le respect du RGPD dans le contexte de l'épidémie COVID19.

● 1. Gestion comptable des données

Un [registre doit être tenu à jour](#) avec l'aide d'un **Délégué** à la protection des données (**DPO**)¹. Il permet de documenter tous les traitements de données à caractère personnel.

Les responsables de traitement pour le premier degré sont les DASEN, et pour le second degré les chefs d'établissement. Par un courrier le recteur de l'académie leur a annoncé début juin 2018 qu'ils seraient conseillés par Antony Barillot, nommé DPO académique.

Des ressources ont été mises à disposition dans une rubrique informatique/RGPD au sein de l'intranet académique. Un modèle de registre prérempli a été fourni aux établissements pour le recensement des traitements. Une [adresse mail fonctionnelle](#) a été créée pour répondre aux questions.

Le DPO national accompagne la création des fiches registre concernant les traitements effectués par les applications nationales. [Voir la fiche registre de l'évaluation CP CE1](#).

● 2. Protection des données dès la conception

L'idée est de protéger les données dès la conception des activités, en utilisant des outils et services respectant les normes de **sécurité**. Des garanties doivent pouvoir être fournies par la société pour protéger les données. La **finalité**

(pour quoi faire) des traitements doit pouvoir être définie par la structure utilisatrice du service (EPL...) et pas par l'éditeur de l'outil choisi. C'est pourquoi les outils prévus pour le "grand public" ne peuvent être utilisés que dans le cadre d'un **contrat**. Voir à ce propos [les outils de visio conférence pouvant être utilisés dans un cadre professionnel](#).

Lorsqu'un traitement des données personnelles est susceptible d'engendrer un risque élevé pour les droits et libertés des personnes concernées, une [analyse d'impact sur la protection des données](#) (DPIA - Data Protection Impact Assessment - Analyse d'impact relative à la protection des données) doit désormais être menée.

En cas de sous-traitance un contrat doit expliciter quels traitements sont opérés par le sous-traitant. S'il est installé aux Etats-Unis, il doit être dans la liste des entreprises respectant le [Bouclier de Protection des Données \(Privacy Shield\)](#) : cf le site de la CNIL.

Dans un souci de simplicité et d'accompagnement, la CNIL n'exigera pas la réalisation immédiate d'une analyse d'impact pour les traitements qui ont régulièrement fait l'objet d'une formalité préalable auprès de la CNIL avant le 25 mai 2018.

● 3. Protection des données par défaut

Il s'agit comme le demandait la précédente réglementation de limiter la quantité de données à caractère personnel traitées, leur accessibilité et leur durée de conservation, pour ne garder que le strict nécessaire en fonction de la finalité du traitement.

- pour la gestion de l'abonnement à la newsletter du Site, votre e-mail est conservé tant que vous ne manifestez pas la volonté de vous désinscrire et pendant 3 ans à compter de la dernière visite sur le Site à partir des liens figurant sur les newsletters ;

Extrait des conditions d'utilisation d'Edulib

Les personnes doivent aussi être [informées clairement de ce qui sera fait des données personnelles collectées](#) les concernant.



Extrait des conditions d'utilisation manuels Lelivrescolaire.fr

Cette évolution est [accompagnée par la CNIL, qui fournit des outils](#).

● Les données à caractère personnel au coeur des établissements

C'est l'intitulé d'une [formation à distance mise à disposition des personnels concernés sur la plateforme m@gistère](#).

Objectifs : Identifier les données à caractère personnel et parmi elles, celles qui sont dites "sensibles", Connaître le nouveau cadre européen et faire le point sur les différentes lois en vigueur dans ce domaine, Faire le point sur la mise en place du RGPD dans le contexte des établissements scolaires. Identifier les traitements en établissement et s'approprier le registre des traitements, comprendre les missions du délégué à la protection des données. Définir des actions de communication à destination des équipes pédagogiques, des élèves et de leurs représentants légaux.

Il est donc recommandé d'utiliser les outils proposés par une entité à but non lucratif et les ressources du médiacentre, la question des données étant alors prise en charge par le ministère via le [Gestionnaire d'accès aux ressources](#).



5 minutes pour comprendre ... GDPR (Video Youtube)


(1) DPO : Data Protection Officer

Documents joints

 [Infographie] les réflexes à adopter pour enseigner avec le numérique tout en respectant le RGPD (PDF de 115.4 ko)






10 recommandations publiées en septembre 2019

CNIL

 **Modèle de registre RGPD** (OpenDocument Spreadsheet de 23.9 ko)

Version OpenOffice.

Liens complémentaires

-  [Le RGPD présentée sur le site du ministère Eduscol](#)
-  [Pour choisir des outils respectueux des règles, les points de vigilance listés par la DANé de Lyon](#)
-  [Les fiches pratiques du CECIL pour réduire les risques liés à la surveillance](#)
-  [Données numériques à caractère personnel au sein de l'éducation nationale, rapport de l'IG publié en août 2018](#)
-  [Le Vademecum "Données à caractère personnel" de Canopé \(septembre 2018\)](#)